

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1736

**Artikel:** Les gens indispensables : Brélaz, Français, Cramer candidats aux élections fédérales : l'appétit vient en mangeant  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024353>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bénéficiant de l'arrêt précoce de la progression. Ce n'est pas encore l'impôt purement proportionnel, mais on s'en

approche, sans parler encore de flat tax.

La concurrence fiscale poursuit

donc son travail de taupe, jusqu'au jour où l'égoïsme cantonal amènera une réaction populaire centralisatrice.

## Les gens indispensables

*Brélaz, Français, Cramer candidats aux élections fédérales: l'appétit vient en mangeant*

Pierre Imhof (11 juin 2007)

Les élections fédérales de cet automne remettent à l'ordre du jour la question des doubles mandats. Plusieurs candidats sont membres d'exécutifs communaux et cantonaux et déclarent vouloir, en cas d'élection, siéger dans les deux instances. le conseiller d'Etat vert Robert Cramer s'est annoncé à Genève; Daniel Brélaz (vert) et Olivier Français (radical) dans le canton de Vaud. Le syndic et le municipal lausannois, dont le mandat est considéré et rémunéré comme un plein temps, siègent d'ailleurs déjà au Grand Conseil, tout comme deux autres de leurs collègues.

Les arguments des candidats sont connus et peuvent se résumer en une phrase: *"si nous sommes candidats, c'est que nous sommes indispensables"*.

Bien sûr, les partis ont besoin de personnalités fortes et compétentes, et les locomotives sont utiles pour tirer des listes. Il est juste aussi que les membres d'exécutifs communaux et cantonaux connaissent à fond quelques

dossiers qu'ils auront à traiter à Berne. Mais ces arguments ne valent pas grand chose face à ceux qui s'opposent à la pratique des doubles mandats.

La question de la connaissance des dossiers doit être relativisée: sur le nombre d'objets inscrits à l'ordre du jour des sessions, que représentent les deux ou trois sujets concernés? Et encore faut-il être dans la bonne commission pour être vraiment efficace, ce qui est loin d'être assuré. Rien ne permet d'ailleurs d'affirmer qu'un syndic défendra mieux un dossier à Berne qu'un autre élu: surmené, il ne pourra assurer qu'une présence partielle sous la Coupole et risque de manquer de recul pour se faire une opinion. L'exemple de Daniel Brélaz, qui a dû se rétracter sur les propos qu'il a tenus concernant la 3e voie CFF entre Lausanne et Genève, est là pour en témoigner. Un parlementaire moins connu mais disposant de plus de temps, et plus à même de garder une distance critique, ne sera pas forcément moins efficace.

L'argument *"qui mieux qu'un conseiller d'Etat pourra défendre le canton à Berne?"* n'est d'ailleurs pas pertinent. On n'attend pas des membres des Chambres fédérales qu'ils défendent leur région - il est vrai cependant que ceux qui se limitent à cet aspect sont nombreux. Les décisions du parlement doivent aller dans le sens des intérêts du pays, même s'ils sont en contradiction avec ceux de quelques cantons (voire du sien propre). Et dans pareille situation, comment le syndic ou le conseiller d'Etat gèrera-t-il le conflit d'intérêts auquel il est soumis?

Si certains sont indispensables, n'est-ce pas qu'ils ont fait de l'ombre à la relève? Justement en occupant trop longtemps toutes les places.

Que ces cumulards pensent plutôt à leur avenir: ne seront-ils pas contents de pouvoir être candidats au Conseil national lorsqu'ils auront terminé leur carrière cantonale? Ils auront alors à la fois l'expérience et le temps nécessaires.